



## Contribution de Domicile Action Trégor, association adhérente de l'Uriopss Bretagne

### 1. Quel projet de société voulons-nous promouvoir ?

Notre société française, engagée dans la course mondiale, est de plus en plus individualiste et valorise « ceux qui réussissent » au détriment de tous les autres, laissés-pour-compte. Face à cette évolution qui est aussi une impasse, il me semble essentiel et urgent de promouvoir un autre type de société, plus solidaire et plus attentive à ceux qui n'ont peut-être pas les « atouts de la réussite » mais disposent d'un savoir d'expérience, une autre forme de richesse qui ne demande qu'à être utilisée pour le plus grand profit de tous !

### 2. Quelles sont vos attentes principales au sujet des politiques publiques

Quatre orientations majeures me semblent aujourd'hui devoir être mises en œuvre :

- 1) Accompagner, reconnaître et soutenir les associations dans le cadre d'une approche pluriannuelle.
- 2) Accorder enfin, à la prévention, la place éminente qui devrait lui revenir dans les politiques publiques.
- 3) Encourager l'émergence de politiques d'action sociale territorialisées, solidaires et innovantes en s'appuyant sur les acteurs de proximité.
- 4) Élargir la vision des politiques publiques à l'aune d'une Europe solidaire et citoyenne qu'il reste encore à construire mais demeure pour nombre de peuples un véritable horizon d'espérance.

### 3. Que pouvons-nous apporter en tant qu'associations ?

Les associations – l'histoire l'a montré – ont toujours joué un rôle éminent et d'avant-garde en matière sociale, démontrant, par leur créativité et leur intelligence collective, leur capacité à inventer le futur sans renier leurs valeurs fondamentales.

Acteurs de proximité, proches des réalités locales et toujours en veille, elles savent construire des logiques de partenariat pour mettre en œuvre des solutions nouvelles face à des problématiques inédites. Elles sont capables également, pour peu que la confiance des pouvoirs publics soit au rendez-vous, de se remettre en cause pour améliorer leur gouvernance et leur organisation, et ceci dans un seul but : donner aux plus fragiles les moyens effectifs de leur émancipation, mais aussi la possibilité d'exercer concrètement leur citoyenneté au sein d'une société accueillante.

Alors que nous nous apprêtons à commémorer le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (1989), il appartient aux associations d'être durablement à la hauteur de ces textes fondamentaux.

Les associations sont prêtes à relever le défi !

Et les pouvoirs publics ?